

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

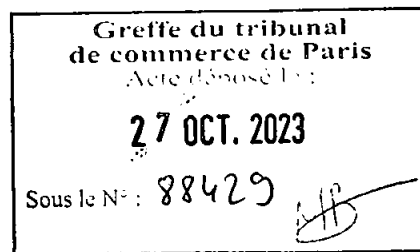
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 18515 Numéro SIREN : 797 586 443 Nom ou dénomination : A.Z.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2023 sous le numéro de dépôt 88429



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

:-:

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- RAPPORT DE GESTION**
- RAPPORT SPECIAL**
- TEXTE DES RESOLUTIONS**
- PROCES-VERBAL**

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Aziz ALPARSLAN".

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

...

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A l'assemblée générale annuelle

du 30 juin 2023

..

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultat et annexe).

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), ainsi que tous les documents et renseignements s'y rapportant ;
- Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

L'inventaire a été mis à votre disposition au Siège Social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales.

Les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis conformément à la Loi comptable du 30 avril 1983, et du décret N° 83-1020 du 29 novembre 1983.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



**I - COMPTE - RENDU DE LA GERANCE, AINSI QUE DE L' ACTIVITE DE LA SOCIETE
LORS DE L' EXERCICE ECOULE**

Notre chiffre d'affaires hors-taxes s'est élevé à 1 559 232.49 euros, nos reprises sur amortissements/provisions et transfert de charges à 29 737.97 euros et nos autres produits de gestion courante à 9.02 euros.

Ces trois montants forment le total des produits d'exploitation qui s'élève à :

1 588 979.48 euros

Après imputation des charges d'exploitation, qui se ventilent comme suit :

- Achats de marchandises	€.	575 374.31
- Variation de stock (marchandises)	€.	480.00
- Achats de mat. premières et autres approv.	€.	28 031.26
- Variation de stock (mat. prem. et approv.)	€.	3 020.00
- Autres charges externes	€.	247 872.80
- Impôts et taxes	€.	10 672.28
- Rémunération du personnel	€.	412 528.94
- Charges sociales	€.	84 191.50
- Dotations aux amortissements	€.	77 523.10
- Autres charges	€.	102.86

Le résultat d'exploitation se traduit par :

- Un bénéfice de de : 149 182.43 euros

Après imputation :

- Des charges financières	€.	6 643.65
- Des produits exceptionnels	€.	2 755.37
- Des charges exceptionnelles	€.	607.46
- De l'impôt sur les bénéfices	€.	17 473.00

Le résultat se traduit par :

- Un bénéfice de : 127 243.67 euros

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



II - COMMENTAIRES

1 - Sur l'exercice écoulé :

Nous avons travaillé au mieux de nos capacités, avec l'envie de retrouver notre énergie d'antan, la fréquentation habituelle, et nos bons résultats. Nos ventes sont donc en très belle amélioration, à 1 559 232.49 euros sur un an.

Nos postes de dépenses restent, dans l'ensemble, habituels, bien gérés et sans fluctuation particulière. Mais en prenant en compte l'augmentation exponentielle du coût de nos matières premières, tant de l'huile que de la viande notamment, nous voyons bien que nos achats de marchandises bondissent, à 575 374.31 euros cette année. Cet état de fait nous contraint à un total des charges d'exploitation en forte augmentation également, à 1 439 797.05 euros.

Le différentiel reste cependant largement positif et nous permet de développer un superbe bénéfice de 127 243.67 euros.

2 - Sur l'évolution prévisible :

Nous avons subi des hausses multiples des tarifs de nos fournitures de base, lesquelles se poursuivent encore aujourd'hui. Nous avons subi et subissons toujours des difficultés ponctuelles d'approvisionnement. Nous subissons également aujourd'hui une augmentation indicible du coût de l'énergie. Tout nous contraint à augmenter nos tarifs.

Nous avons cependant conscience que la situation économique est malaisée pour tous. Nous faisons donc face, avec la force de l'ancienneté, la qualité de notre service et une équipe soudée. Nous prenons acte d'une réalité du marché aujourd'hui différente et avançons en conséquence, malgré le contexte socio-économique difficile de ces dernières années, fiers de nos résultats.

3 - Sur les événements survenus depuis la clôture de l'exercice :

- Néant

4 - Sur l'activité en matière de recherche et de développement :

- Néant



FRAIS GENERAUX

Vous avez pu constater qu'aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 Quater et Quinquies (articles 39-4 et 39-5) du Code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

DIVIDENDE

Nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours de l'exercice.

PRISE DE PARTICIPATION

Nous n'avons à vous signaler aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française, ni aucune acquisition de plus de la moitié du capital social d'une telle société au cours de l'exercice écoulé.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre gérant, les comptes et les résolutions qui vous sont proposés, donner quitus à la gérance, et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action, et ce dans l'intérêt de la Société.



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

- RAPPORT SPECIAL -

Sur les opérations visées par l'article 50

de la Loi du 24 juillet 1966

24

En application des dispositions de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune opération ou convention n'est intervenue ou n'a été exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, entre votre Société et ses associés.

Nous portons à votre connaissance la rémunération servie, au cours de l'exercice, aux associés ayant le statut de salarié, à savoir :

- Monsieur ALPARSLAN Aziz,
une rémunération de : € 21 843

Nous vous demandons de bien vouloir donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

LA GERANCE

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : AZIZ ALPARSLAN

[Signature]

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

Soumises à l'assemblée générale annuelle

du 30 juin 2023

::

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice :

1°) approuve le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels ; à savoir le compte de résultat et son annexe, le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte un bénéfice de 127 243.67 euros.

2°) et donne, en conséquence, quitus à la Gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice, soit 127 243.67 euros de façon suivante :

- au compte "AUTRES RESERVES", une somme de : 127 243.67 euros

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, statuant en application des dispositions de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

- PROCES - VERBAL -

De la délibération des associés

du 30 juin 2023

.....

L'an deux mille vingt-trois, le trente Juin, à seize heures, au Siège Social, les associés se sont réunis sur convocation de la Gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la Gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les opérations ou conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966,
- Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels, de l'inventaire, du compte de résultat et de son annexe, du bilan, de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation des résultats,
- Quitus à la Gérance,
- Approbation des opérations ou conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966,
- Questions diverses.

Sont présents :

- Monsieur ALPARSLAN Aziz,	propriétaire de	100 parts
- Monsieur ALPARSLAN Mustafa,	propriétaire de	60 parts
- Monsieur ALPARSLAN Azizcan,	propriétaire de	40 parts

total 200 parts sociales

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



L'Assemblée réunit trois associés sur trois, possédant deux cents parts sur les deux cents parts composant le capital social et réunit ainsi le quorum exigé par la Loi.

Monsieur ALPARSLAN Aziz, gérant-associé, préside l'Assemblée, conformément à la Loi.

Il fait observer que la présente Assemblée a été convoquée quinze jours, au moins à l'avance, par lettre adressée au dernier domicile connu de chaque associé, indiquant l'ordre du jour ci-dessus reproduit.

A la lettre de convocation étaient joints le rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice, le rapport spécial de la Gérance, et le texte des résolutions proposées.

Ces mêmes documents, avec en outre, le compte de résultat et son annexe, le bilan et l'inventaire au 31 décembre 2022 sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Monsieur le Président fait encore observer que pendant le même délai de quinze jours précédant la présente Assemblée, le compte de résultat, le bilan et ses annexes ainsi que l'inventaire ont été tenus, au Siège Social, à la disposition des associés.

Le gérant, après avoir précisé que son associé n'a pas usé de la faculté de poser, par écrit, des questions, donne lecture de ses rapports qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette lecture terminée, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement lues et mises aux voix :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice :

1°) approuve le rapport de gestion, les comptes annuels, le compte de résultat et son annexe, le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte :

- un bénéfice de 127 243.67 euros.

2°) et donne, en conséquence, quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 127 243.67 euros de façon suivante :

- au compte "AUTRES RESERVES", une somme de : 127 243.67 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance, statuant en application des dispositions de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, constate qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dont compte-rendu lui a été fourni par la Gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.



IDENTIFICATION		A. Z. M.			
FORME JURIDIQUE		Société à responsabilité limitée			
CAPITAL		16 000 €			
SIEGE SOCIAL		22 AVENUE D'AMSTERDAM 75009 PARIS			
RCS PARIS	SIRET	797 586 443	00013	NAF	5610A
ACTIVITE		RESTAURATION			

A N N E X E,

au bilan, avant répartition de l'exercice clos le :

31 DECEMBRE 2022

dont le total est de :

1 805 910.43 €,

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant :

un bénéfice de : 127 243.67 €

et un chiffre d'affaires total hors taxes de : 1 559 232.49 €

- pour le siège social : 1 098 295.12 €
- pour l'établissement secondaire : 460 937.37 €

L'exercice, d'une durée de **12 mois** recouvre la période allant du :

1er janvier 2022 au : 31 décembre 2022

Ces comptes ont été établis le 05/05/2023 par la gérance.

sommaire :

1	➤ Règles & méthodes comptables
2	➤ Tableau méthodes comptables
3	➤ Immobilisations : rapprochement
4	➤ Amortissements : rapprochement
	➤ Dépréciation : rapprochement
5	➤ Charges à payer & provision de l'exercice
6	➤ Emprunt CIC N° 1
7	➤ Emprunt CIC N° 2
8	➤ Emprunt C.E. N° 3
9	➤ Emprunt CIC N° 4
10	➤ Emprunt C.E. N° 5



■ REGLES & METHODES COMPTABLES ■



Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés, conformément aux règles comptables, selon application du règlement CRC n° 99-03 dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, en présumant de la continuité de l'exploitation.

Il est à noter le retraitement de la liasse fiscale de l'exercice 2020 consécutive à l'augmentation du poste "achat de marchandises" pour un montant de 39 744.18 € ramenant le bénéfice, après impôts à 94842.93 €. Sur l'exercice 2021 il est donc réintégré un montant net de 28 615 € correspondant à la charge 2020 diminuée du remboursement de l'impôt société (11 129 €)

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des "coûts historiques". Les reclassements, éventuellement, opérés n'engendrent aucune incidence sur la situation nette ou sur le résultat de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Elles prennent en considération les nouvelles règles comptables sur les actifs :

- - *la méthode simplifiée prospective a été retenue pour l'évaluation, la définition et la comptabilisation des actifs.*

Les immobilisations corporelles sont retenues pour leur valeur d'acquisition en prenant en compte les frais annexes de mise en état de fonctionnement ou d'utilisation après déduction des éventuels rabais, remises, ristournes obtenus.

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles (fonds de commerce), les frais d'acquisition (droits d'enregistrement, avocat, etc...) ont été comptabilisés en charges)

Pour les immobilisations devant être amorties, l'amortissement est pratiqué selon la durée d'usage, étant précisé que pour les immobilisations décomposables, la décomposition de celles-ci ne présente aucun caractère probant.

Tableau des méthodes comptables appliquées

Postes		Méthode d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	☐ incorporelles et corporelles	frais d'acquisition ☒ Charges ☒ Immobilisations - en charges pour le fonds de commerce Amsterdam - en immobilisation pour Washington ☐ non applicable (sans objet)
	☐ financières	frais d'acquisition ☐ Charges ☐ Immobilisations ☒ non applicable (sans objet)
Amortissements des immobilisations corporelles		☒ Amortissement linéaire
		☐ Amortissement dégressif fiscal
		☐ Autres (à préciser :)
		☐ non applicable (sans objet)
Evaluation des stocks		☒ Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
		☐ Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)
Contrats à long terme et travaux en cours		☐ Reconnaissance du C.A. à l'avancement
		☐ Reconnaissance du C.A. à l'achèvement
		☒ non applicable (sans objet)
Engagement de retraite et indemnités assimilées		☐ Provisions (passif)
		☐ Informations en
		☒ non applicable (sans objet)

◆

Immobilisations : rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture & variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial	1 032 773			1 032 773
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles (I)	1 032 773			1 032 773
Terrains				
Constructions (aménagement des...)	273 679			273 679
Install. tech., matériel et outillages	190 477	22 641		213 118
Installations générales, agencements	142 761	17 434		160 195
Matériel de transport	15 257			15 257
Matériel bureau, informatique, mobilier	158 586	1 440	658	159 367
Total immobilisations corporelles (II)	780 759	41 514	658	821 615
Immobilisations financières (III)	57 975	3 835		61 810
Total général (I+II+III)	1 871 507	45 349	658	1 916 198

◆



Amortissements : rapprochement par catégorie d'immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice et indication des augmentations et diminutions de l'exercice					
Amortissements	Durée (année)	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Total immobilisations incorporelles (I)					
Terrains					
Constructions	15	57 125	18 261		75 386
Install. tech., matériel et outillages	5/7	122 188	25 000		147 188
Installations générales, agencements	10	58 100	15 036		73 136
Matériel de transport	5	2 483	3 052		5 535
Autres immobilisations corporelles	5/10	77 400	16 174	658	92 915
Total immobilisations corporelles (II)		317 296	77 523	658	394161
Total général (I+II)		317 296	77 523	658	394 161
Observations :					

◆

Dépréciations : rapprochement par catégorie d'actifs entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actif				
Total général				
Observations : NEANT				



CHARGES A PAYER, TRANSFERT DE CHARGES, PROVISIONS POUR CHARGES	
	€
A	CHARGES A PAYER
☐ congés à payer	29 950,77
☐ charges sur congés à payer	7 266,24
	37 217,01
B	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION
☐ avantages nourriture du personnel	28 837,97
	28 837,97
C	PROVISION POUR CHARGES D'EXPLOITATION
☐ consommation electricité 13/10/2022 au 31/12/2022	900,00
	900,00

EMPRUNT N° 1



ORGANISME	C. I. C.
OBJET DU PRET	financement du fonds de commerce
MONTANT DU PRET	380 000.00 €
TAUX	2.90 % (taux fixe) <i>TEG : 3.76740 % (dont 0.77280 % d'assurance)</i>
DUREE	7 ans
NOMBRE D'ECHEANCES <i>(mensuelles)</i>	84
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	05/11/2013
FIN D'AMORTISSEMENT	05/10/2022 (modifié)
MONTANT DES ECHEANCES	2 707.42 € (modifié)
INTERETS DE L'EXERCICE	338.89 €
CAPITAL AMORTI <i>(au cours de l'exercice)</i>	25 405.11 €
CAPITAL RESTANT DU	0 € <i>(au 31 décembre 2022)</i>
■	

EMPRUNT - N°2



ORGANISME	C. I. C.
OBJET DU PRET	prêt professionnel
MONTANT DU PRET	220 000.00 €
TAUX	1.85 % (taux fixe)
DUREE	5 ans
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	05/07/2017
FIN D'AMORTISSEMENT	05/07/2024 (modifié)
MONTANT DES ECHEANCES	2 628.50 € (modifié)
INTERETS DE L'EXERCICE	1 179.01 €
CAPITAL AMORTI (au cours de l'exercice)	29 438.99 €
CAPITAL RESTANT DU	47 739.39 € (au 31 décembre 2022)
	
	■

SARL A.Z. M.

EMPRUNT - N°3



ORGANISME	CAISSE D'EPARGNE
OBJET DU PRET	Achat fonds de commerce
MONTANT DU PRET	500 000.00 €
TAUX	1.29 %
DUREE	84 mois
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	10/01/2019
FIN D'AMORTISSEMENT	10/10/2026 (modifié)
MONTANT DES ECHEANCES	6 483.72 € (modifié) <i>(assurance 175 € incluse)</i>
INTERETS DE L'EXERCICE	4 305.18 €
CAPITAL AMORTI <i>(au cours de l'exercice)</i>	71 399.46 €
CAPITAL RESTANT DU	294 983.90€ <i>(au 31 décembre 2022)</i>
■	

EMPRUNT - N°4



ORGANISME	C.I.C
OBJET DU PRET	PGE (à l'origine)
MONTANT DU PRET	100 000.00 €
TAUX	0.70 %
DUREE	60 mois (dont période différée)
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	15/07/2022
FIN D'AMORTISSEMENT	15/06/2026
MONTANT DES ECHEANCES	2 185.16€ (assurance 36.80 € + commission de garantie : 35.12) incluses
INTERETS DE L'EXERCICE	681.98€
CAPITAL AMORTI (au cours de l'exercice)	71 399.46 €
CAPITAL RESTANT DU	294 983.90€ (au 31 décembre 2022)
■	

EMPRUNT - N°5



ORGANISME	CAISSE D'EPARGNE
OBJET DU PRET	CREDIT EXPRESS PRO
MONTANT DU PRET	15 241.00 €
TAUX	0.99 %
DUREE	36 mois
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	05/01/2022
FIN D'AMORTISSEMENT	05/12/2024
MONTANT DES ECHEANCES	434.27 € <i>(accessoires inclus : 4.42 €)</i>
INTERETS DE L'EXERCICE	138.59 €
CAPITAL AMORTI <i>(au cours de l'exercice)</i>	5 030.09 €
CAPITAL RESTANT DU	10 210.91 € <i>(au 31 décembre 2022)</i>
■	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A.Z.M		22 RUE D'AMSTERDAM	
SIRET	7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3	75009 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		44 392	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
		Société ADF BUREAU 9 AVENUE MICHELET 93400 ST OUEEN	
Tél:		Tél: 01 42 43 01 80	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 05/05/2023 Lieu: PARIS	
		Qualité et nom du signataire: GERANT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné		Signature ALPARSLAN AZIZ	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Aziz

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
M ALPARSLAN AZIZ ASSOCIE 72 RUE DE L'AVENIR 93130 NOISY LE SEC	100	2022	21 843				
M ALPARSLAN DAVID ASSOCIE 12 RUE DE NOYON 93150 LE BLANC MESNIL	60						
M ALPARSLAN AZIZCAN ASSOCIE 52 AV. DES MARRONN 93290 TREMBLAY EN FRANCE	40						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 22 RUE D'AMSTERDAM

75009 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET*

7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2		N-1 3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (I)	AH	AI	1 032 773		1 032 773	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	75 386		198 293	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	147 188		65 930	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	171 586		163 232	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	61 810		57 975	
TOTAL (II)		BJ	BK	394 161		1 522 037	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	2 470		5 490	
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	10 840		11 320	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	12 010		2 142	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
	Autres créances (3)	BZ	CA	23 669		71 970	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	234 885		138 545	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
TOTAL (III)		CJ	CK	283 874		229 467	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	394 161		1 805 910	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données en annexe à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :16.000.....)	DA	16 000	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 600	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	612 285	605 162
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	127 244	7 124
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	757 129	629 885
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		900
	TOTAL (III)	DR		900
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	440 587	584 208
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	278 825	330 474
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	199 846	163 809
	Dettes fiscales et sociales	DY	119 525	64 327
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 000	10 000
	Autres dettes	EA		75
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 048 782	1 152 893
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 805 910	1 783 678
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	740 405	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise :		Société A.Z.M				Néant ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 559 232	FB		FC	1 559 232	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 559 232	FK		FL	1 559 232	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO		124 712	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	29 738	19 135	
	Autres produits (1) (11)				FQ	9	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 588 979
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	575 374	458 342	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	480	(3 140)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	28 031	20 269	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	3 020	1 410	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	247 873	238 521	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	10 672	13 384	
	Salaires et traitements*				FY	412 529	220 060	
	Charges sociales (10)				FZ	84 192	39 310	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions*	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	77 523	83 027		
				GB				
					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		900		
	Autres charges (12)			GE	103	14		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 439 797
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	149 182	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	30		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)						GP	30	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	6 644	12 444	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	6 644	12 444	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 614)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	142 569	

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN



4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 755	8 541	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		25 182	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 755	33 722	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	607	326	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		393	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	607	719	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 148	33 003	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	17 473	(11 129)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 591 765	1 081 252	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 464 521	1 074 129	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	127 244	7 124	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
(9) Dont transferts de charges	A1	28 838	17 385		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	100			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6				
	A8	obligatoires	A9		
		dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
EXTOURNE PROVISION TAXE APPRENTISSAGE				1 325	
EXTOURNE PROVISION FORMATION PROFESSIONNELLE				1 430	
PENALITES		607			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepad Quadra

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M										Néant		°	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	1 032 773	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP	273 679	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	190 477	KT		KU	22 641	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	142 761	KW		KX	17 434
		Matériel de transport *						KY	15 257	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	158 586	LC		LD	1 440
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	780 759	LO		LP	41 514	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	57 975	1U		1V	3 835		
TOTAL IV						1Q	57 975	1R		1S	3 835		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 871 507	0H		0J	45 349		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		à poste 1				2				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	1 032 773	IX	1 032 773	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions					IS		MG	273 679	MI	273 679	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	213 118	ML	213 118	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers						IU		MM	160 195	MO	160 195
		Matériel de transport						IV		MP	15 257	MR	15 257
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW	658	MS	159 367	MU	159 367
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IV		NG	658	NH	821 615	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7	
		Autres participations						10		0X		0Y	
Autres titres immobilisés						11		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						12		2E	61 810	2G	61 810		
TOTAL IV						13		NJ	61 810	NK	61 810		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		0K	658	0L	1 916 198	0M	1 916 197

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations .						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN



Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	57 125	PW	18 261	PX		PY	75 386
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	122 188	QA	25 000	QB		QC	147 188
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	58 100	QE	15 036	QF		QG	73 136
	Matériel de transport	QH	2 483	QI	3 052	QJ		QK	5 535
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	77 400	QM	16 174	QN	658	QO	92 915
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	317 296	QV	77 523	QW	658	QX	394 161
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	317 296	QP	77 523	QQ	658	QR	394 161

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL III														
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: AZIZ ALPARSLAN

Dutlu

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN

Rus

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

31/12/2022

[illegible]

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: AZİZ ALPARSLAN

David

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an ou plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	61 810	UV	(0)	UW	61 810			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	46		46					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 995		17 995				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 628		5 628					
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX		VT	85 478	VU	23 668	VV	61 810		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an ou plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
RENOIS	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
			à plus de 1 an à l'origine	VH	440 587	132 210	308 377					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	199 846	199 846							
		Personnel et comptes rattachés	8C	66 330	66 330							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	29 238	29 238							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	11 366	11 366							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 241	12 241							
		Obligations cautionnées	VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	349	349							
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	10 000	10 000							
		Groupe et associés (2)	VI	278 825	278 825							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K									
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
		Produits constatés d'avance	8L									
		TOTAUX	VY	1 048 782	VZ	740 405	308 377					
	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	278 825					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	143 621	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		Société A.Z.M		Néant ☐		Exercice N, clos le :										
						3 1 1 2 2 0 2 2										
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA		127 244		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW		607			
	Amendes et pénalités			WJ		607			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7		17 473				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)										I8			
			- imposées au taux de 0 %										ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions										WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ				
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3						
										WR		145 324				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV			
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)										WH			
			- imposées aux taux de 19 %										WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX						
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*										ZY						
Majoration d'amortissement *										XD						
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF		
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI		XG						
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II						XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		145 324				XJ						
		déficit (II moins I)														
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		58 432				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		86 892				XO						

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : AZIZ ALPARSLAN

Ratu

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	58 432
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	58 432
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	37 217
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	7 124		- Autres réserves	ZD	7 124				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	7 124		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	7 124			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :										Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	137 282		XQ	137 338	149 700				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	24 438	20 059				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	4 049	1 479				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	82 049	67 283				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	247 873	238 521				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	5 745	10 336				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	4 927	3 048				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	10 672	13 384				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	160 069	93 259				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	64 672	52 684				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				OB	386 746					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1 REBUT MATERIEL	658	658	658		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRI A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
	CADRI B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
	CADRI C autres plus-value taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.MNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) *	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: AZIZ ALPARSLAN



(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



16

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	15
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 559 232	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 559 232	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	9	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	28 838	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	28 847	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	640 415	
Variation négative des stocks	OQ	3 500	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	76 503	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	56	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	103	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	720 576	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	867 504	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	867 504	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 559 232	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	15	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2022	
Date de cessation	HR	31/12/2022	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.Z.M

ADRESSE (voie) 22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ALPARSLAN Prénom(s) AZIZ

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 110173 N° Département 99 Commune PAZARCIK Pays TR

Adresse : N° 72 Voie RUE DE L'AVENIR

Code postal 93130 Commune NOISY LE SEC Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique ALPARSLAN Prénom(s) DAVID

Nom marital % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 60

Naissance : Date 150775 N° Département 99 Commune PAZARCIK Pays TR

Adresse : N° 12 Voie RUE DE NOYON

Code postal 93150 Commune LE BLANC MESNIL Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.Z.M

ADRESSE (voie)

22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

ALPARSLAN

Prénom(s)

AZIZCAN

Nom marital

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

311091

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

52

Voie

AV. DES MARRONNIERS

Code postal

93290

Commune

TREMBLAY EN FRANCE

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.Z.M

ADRESSE (voie)

22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

[Signature]